



Respect de soi et des autres

Code de vie

1. J'accepte les différences. J'ai une attitude respectueuse envers les élèves et les adultes. La violence verbale est inacceptable.
2. J'évite en tout temps les bagarres et les gestes pouvant blesser. La violence physique est inacceptable.
3. Tout acte d'intimidation est strictement interdit.
4. Je laisse les objets dangereux à la maison.

Par mesure de sécurité, veuillez prendre note qu'il est de la responsabilité du parent d'informer l'école de l'absence de son enfant, au numéro suivant : 450-375-4701.

Responsabilités de l'élève

5. Je circule calmement dans l'école.
6. Je garde le silence aux entrées et je chuchote aux sorties.
7. J'arrive à l'heure à l'école (entre 7h35 et 7h47).
8. Je joue en respectant les autres de façon sécuritaire.
9. Je prends soin du matériel et des lieux mis à ma disposition.
10. Au son de la cloche, je cesse de jouer et je prends mon rang.
11. J'apporte une collation bonne pour ma santé (fromage, fruits, légumes, yogourt, etc.). La gomme à mâcher, les chips, le pop-corn et les friandises sont interdits sauf en cas d'occasion spéciale.



JE M'ASSURE QUE LES ALIMENTS SONT EXEMPTS DE NOIX ET D'ARACHIDES

12. Je laisse à la maison certains objets tels que, Ipod, téléphone cellulaire, jeu électronique, balle rebondissante, sauf en cas d'occasion spéciale. Dans le cas échéant l'école se dégage de toutes responsabilités advenant la perte, le bris ou le vol.

LA DIRECTION POURRA INTERDIRE CERTAINS OBJETS SI ELLE LE JUGE NECESSAIRE. SI LES PARENTS PERMETTENT À LEUR ENFANT D'APPORTER DES OBJETS PERSONNELS, L'ÉCOLE DECLINE LA RESPONSABILITÉ CONCERNANT LA PERTE, LE BRIS OU LE VOL. CE N'EST PAS LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉLÈVE.

13. Je veille à mon hygiène corporelle et je porte des vêtements propres et décents. Les chandails qui montrent le nombril, les jupes et les shorts trop courts ne sont pas permis à l'école. Shorts jupes et robes ne doivent être de plus de 10 cm au-dessus du genou. De plus, les bretelles des camisoles doivent avoir une largeur de 3 cm. Je mets mes bottes et des vêtements chauds quand c'est requis. Tout symbole de violence ou représentant une personne propageant un message de violence est interdit sur les vêtements. L'école se garde le droit de juger si une tenue est acceptable ou non.
14. Le port d'une chaussure fermée est fortement recommandé afin d'éviter les blessures.

Pyramide d'intervention

Intimidation

Violence

Niveau 5

Demande de soutien au service Oasis ou autre mesure spéciale, selon le cas.

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Manquements liés à la violence : gestes, comportements, paroles ou attitudes qui compromettent la sécurité et/ou l'intégrité des élèves ou des adultes. Ex. : batailles, coups, menaces, etc.

Lors d'une suspension externe, un retour avec les parents peut être exigé avant de réintégrer l'élève.

Niveau 4 – Interventions possibles

- Billet de communication d'intimidation
- Suspension externe (durée déterminée selon le cas)
- Rencontre policier – direction - parents et élève

Niveau 4 – Interventions possibles

- Billet de communication aux parents
- Suspension externe variant de 1 à 5 journées
- Rencontre parents + enfant + direction pour le retour
- Retour progressif sur la cour (supervisé)
- Implication d'un professionnel
- Rencontre policier – direction - parents et élève
- Communication avec les parents par la direction

Niveau 3 – Interventions possibles

- Billet de communication d'intimidation
- Communication avec les parents de l'enfant intimidé et intimidateur par la direction
- Rencontre par la direction (enfant intimidé et intimidateur)
- Contrat d'engagement direction-parent et élève
- Suspension externe (nombre de jours à déterminer selon le cas)
- Rencontre des parents pour le retour de l'élève

Niveau 3 – Interventions possibles

- Billet de communication aux parents
- Suspension interne variant de 1 à 5 journées
- Accompagnement de l'adulte à l'autobus
- Communication avec les parents par la direction

Niveau 2 – Interventions possibles

- Billet de communication d'intimidation
- Communication avec les parents de l'enfant intimidé et intimidateur par la direction
- Rencontre par la direction (enfant intimidé et intimidateur)
- Implication d'un professionnel auprès des enfants concernés
- Création d'une affiche contre l'intimidation
- Suspension interne d'une journée

Niveau 2 – Interventions possibles

- Billet de communication aux parents
- 1 récré-réflexion
- Suspension de la cour variant de 1 à 5 journées (matin, récréation – heure du dîner (cafétéria - service de garde) –soir)
- Accompagnement de l'adulte à l'autobus
- Rencontre avec la direction

Niveau 1 – Interventions possibles

- Billet de communication d'intimidation
- Communication avec les parents de l'enfant intimidé et de l'enfant intimidateur par la direction
- Rencontre par la direction (enfant intimidé et intimidateur)
- Fiche de réflexion

Niveau 1 – Interventions possibles

- Billet de communication aux parents
- 1 récré-réflexion
- Rencontre avec la direction
- Accompagnement sur la cour de 1 à 5 journées

*Il est à noter que l'adulte peut adapter la pyramide selon les circonstances et son jugement.